

LISTE DES DECISIONS DU BUREAU PERMANENT
JEUDI 10 NOVEMBRE 2022

- Présents : Armand Hermans, président du CPAS
Audrey Monsieur, directeur général
Annie Vanderhaegen , Bernard Carpriau, Carol Delers, membre du Bureau permanent
Iris Van Laethem, chef du Service social
- Absents :
- Excusés : Rudi Seghers, directeur général adjoint

Le président ouvre la séance à 11h30.

En application des articles 285 et 330 du décret du 22 décembre 2017 sur l'administration locale.

A. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE PRECEDENTE

1. Politique et Organisation – Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 20 octobre 2022

le bureau permanent approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du bureau permanent du 20 octobre 2022.

B. CENTRE DE SERVICES LOCAL ET SERVICES A DOMICILE

2. Centre de services local et services à domicile - Calendrier des activités d'information Novembre 2022

Le bureau permanent approuve le calendrier des activités du centre local de services pour novembre 2022.

C. SERVICE SOCIAL

3. Service social - Collaboration avec Providentia CVBA - logement d'urgence - prolongation du contrat de location

Le bureau permanent s'engage à prolonger le bail de 6 mois

4. Service social - Formation connaissances de base en néerlandais - offre Open Context vzw

Le bureau permanent décide d'organiser un cours de néerlandais de base en collaboration avec Open Context vzw

5. Service social - Projet du conseil du CPAS - Notification - augmentation des montants du salaire vital au 1er novembre 2022

le bureau permanent prend acte de l'augmentation des montants du revenu d'intégration au 1er novembre 2022 et accepte de mettre ce point à l'ordre du jour du prochain conseil du CPAS

D. POLITIQUE ET ORGANISATION

6. Politique et organisation - Ordre du jour d'approbation Seance du Conseil du CPAS du 24 novembre 2022

le bureau permanent prend connaissance de la version modifiée du règlement de réclamation et accepte de mettre ce point à l'ordre du jour du prochain conseil du CPAS

E. PERSONNEL

7. Personnel - Note de service 2023
8. Centre de services local et services à domicile – Notification des demandes, cessations et demandes d'exceptions
9. Résidence – Attribution de logements : arrêt de la liste d'attente et attribution de logements
10. Service social – Autre aide
11. Service social – Droit à l'intégration sociale
12. Service social – Equivalent de revenu d'intégration
13. Service social – Initiative locale d'accueil
14. Service social – Illégaux – Aide médicale urgente
15. Service social – Emploi article 60§7
16. Service social – Logement – Logements de secours et de transit
17. Service social – Agence immobilière sociale
18. Service social – Bureau 'Rap op Stap'

Au nom du CPAS,

Le directeur général

Le président du CPAS

Audrey Monsieur



Armand Hermans



Cette liste de décisions a été publiée sur le site Internet de l'administration communale le 15/11/2022

Le public peut prendre connaissance de ces décisions auprès du CPAS, avenue de Limburg Stirum 116 à 1780 Wemmel, pendant les heures d'ouverture.

Une décision du CPAS peut faire l'objet d'une plainte, qui doit alors être déposée auprès de l'autorité de tutelle dans un délai de 30 jours à compter de la publication des décisions sur le site Internet. Pour un complément d'information au sujet des plaintes contre des décisions du CPAS, nous faisons référence au guide des plaintes en matière de tutelle administrative générale de l'Agentschap Binnenlands Bestuur. Ce guide est disponible pour consultation sous le lien suivant : <https://lokaalbestuur.vlaanderen.be/klachtenwegwijzer>.